

L'habitat non-ordinaire (HNO) en France

Les raisons de notre aide directe et concrète à vous, habitant.e en Habitat Non Ordinaire (HNO)

Accompagner votre quotidien HNO sous pression, pour qu'il ne soit plus un cauchemar

France-PC-HNO documente, prouve et aide. Ces

trois actes sont produits par des raisons fondatrices — les voici

expliquées en sources de ce que vous pouvez en attendre concrètement le

jour où vous nous demandez notre aide en signalant votre Point•Chaud HNO

sur la carte.

Vous demandez notre aide un jour de pression administrative. Voici ce que vous recevez, et pourquoi.

Des réponses immédiates par mail, les textes applicables

avec leurs références exactes, vos pièces archivées, votre situation

portée sur la carte parmi les autres. Cette page expose la règle que

nous suivons sur chaque dossier — et ce qu'elle vous apporte. Elle

explique aussi les éléments de notre analyse de la situation du HNO en

France, qui ont produit ce service citoyen qui vous aide.

1. France-PC-HNO fournit une aide directe rapide par mail et enregistre votre problème si vous demandez une aide long terme

Nous tenons une carte des Points•Chauds et un fonds

documentaire de 128 guides. Nous enregistrons tous les cas de contrainte

HNO : des arrêtés municipaux, des mises en demeure, des astreintes journalières, des refus de raccordement, des délais de quinze jours pour

démonter un habitat. Ce sont des actes écrits, datés, signés. Nous

archivons toutes les pièces de votre dossier pour produire les meilleures réponses à vos questions.

Vos dossiers prouvent que le HNO n'est pas du mal-logement.

Une yourte, une tiny house, une caravane sur un terrain familial, un

habitat réversible sur une terre agricole : pour beaucoup, c'est un

choix, il est responsable et tenable, et il répond à une crise du

logement majeure que rien d'autre ne parvient à résoudre depuis des années d'alerte.

Le HNO est un mode d'habiter cohérent et soutenable, qui se

transforme en cauchemar sous la contrainte administrative : le courrier

stressant, l'échéance qu'on ne comprend pas, la nuit passée à chercher

seul ce que la loi permet. Notre aide porte sur ce quotidien dans le collimateur de l'administration, en rassemblant tous les cas pour montrer que nous sommes nombreux.ses à vivre en responsabilité en HNO.

? Le HNO n'est pas du mal-logement, qu'il soit Voyageur, léger, réversible, agricole

L'Habitat Non-Ordinaire peut être choisi ou subi. Les deux se défendent. Les deux relèvent du même droit et de la même aide. Aucun des deux ne se réduit à l'autre.

2. Sur le HNO, le savoir utile ne se forme pas dans les institutions

Cherchez ce que permet exactement un STECAL, ce qu'oblige une mise en demeure, ce qu'un tribunal a déjà refusé à une commune : vous ne trouverez cela rassemblé nulle part. Aucune instance officielle ne tient ce corpus. Il n'est pas absent pour autant — il est dispersé.

Il existe chez une habitante qui a gagné son droit d'habiter, mais dont l'association qui l'a aidée a placé l'ordonnance hors de portée du public. Chez un avocat qui a plaidé trois fois le même article, mais ne le divulgue pas. Chez un maire qui a accepté une installation réversible et qui sait sur quel fondement, mais dont ce n'est pas la mission de communiquer. Chez un conseil départemental qui a désigné un médiateur, mais qui est surchargé. Ce sont des foyers minuscules, sans lien entre eux, et chacun détient un morceau qui manque aux autres.

Ce que nous faisons tient dans ce constat : nous relions ces foyers et nous rendons transmissible ce qui s'y sait déjà. Nous ne remplaçons aucune institution et nous n'en revendiquons le rôle d'aucune. Nous avons créé un service citoyen qui n'existait pas.

Nous rassemblons une documentation, dont nous vous transmettons ce qui est adapté à votre cas.

Ce n'est pas une doctrine qui descend vers vous : c'est ce qui a déjà fonctionné ailleurs, sur un cas comparable au vôtre, avec la référence qui permet de le vérifier. Lire la suite...